

Vivre à Césarches

Mars 2023

Numéro 200

REPAS DES AINÉS

- ❖ Le dimanche 26 mars 2023 sera organisé le repas des aînés (de 60 ans et plus). A compter de cette année, dans un souci d'écologie et d'économie, nous ne ferons pas de courrier individuel d'invitation. Vous pouvez contacter la mairie pour vous inscrire à ce repas festif jusqu'au 15 mars 2023.

BROYAGE DES BRANCHES

- ❖ Le broyage des branches est reconduit ce printemps le samedi 22 avril 2023. Merci de vous inscrire en mairie avant le 07 avril 2023.
Participation minimum de 5 € (en espèces) qui seront reversés à une association de la commune.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- ❖ La Mairie sera fermée du 20 au 22 mars 2023 et du 11 au 17 avril 2023 (inclus).

PROPRIÉTAIRES : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE

- ❖ La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, (article 1418 du code général des impôts), a été mise en place. En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1^{er} janvier 2023). Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.
Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez venir faire les démarches en mairie (ouverte les lundis de 8h à 10h et de 16h à 18h, les mercredis de 8h à 12h et les vendredis de 14h à 18h30).

CHASSEURS : DÉCLARATION A LA PRÉFECTURE

- ❖ Rendez-vous à la Préfecture de Chambéry pour créer votre compte SIA les lundi après-midi de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous au 04 79 75 52 56.
Voici les éléments dont vous aurez besoin : une adresse mail valide et le mot de passe pour y accéder, une pièce d'identité valide (à défaut, un justificatif de démarche de renouvellement), un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité...), un permis de chasser, une validation du permis de chasser (si en cours de validité) et le numéro SIA si vous en possédez déjà un.

TRI SELECTIF DES DÉCHETS

- ❖ Depuis peu, **TOUS** les déchets plastiques peuvent être triés et mis dans la poubelle jaune (barquettes, pots de yaourt, etc.). Donc, n'hésitez pas à diminuer vos poubelles classiques en triant plus.
Arlysère met à votre disposition des sacs pour faciliter le tri. Vous pouvez venir les récupérer à la mairie.

LES MERCREDIS DE CÉSARCHES

- ❖ Vous pouvez venir dès à présent inscrire vos enfants aux Mercredis de Césarches pour la période d'avril à juillet 2023. Vous pouvez également les inscrire ponctuellement chaque lundi pour le mercredi suivant. Votre enfant de 3 à 12 ans peut être accueilli de 7h30 à 18h00.

RECENSEMENT DES JEUNES

- ❖ Le recensement des jeunes à la journée citoyenne doit s'effectuer en mairie dans le trimestre des 16 ans. Cette année, ce sont les jeunes nés en 2007 qui doivent venir en mairie munis de leur livret de famille avant le 31 décembre 2023. Cette inscription entraîne la délivrance de l'attestation de recensement à présenter obligatoirement à tout examen (diplômes, permis de conduire...).

DATES A RETENIR

- LOTO DU SOU DES ÉCOLES

Un loto est organisé par le Sou des Écoles le dimanche 19 mars 2023 à la salle des fêtes. Les portes s'ouvriront à 13h30.

Pensez à réserver au 06 24 37 74 48 : les places sont limitées. Venez très nombreux !!!

- 2ème RASSEMBLEMENT DES RÉTROS DU CAP D'ARLY

Le lundi 10 avril 2023 aura lieu le second rassemblement des véhicules des Rétros du Cap d'Arly.

Le rendez-vous aura lieu de 9h30 à 12h00 sur le parking de la Mairie.

Venez nombreux nous y retrouver !!!